

**DEPARTEMENT DES VOSGES**  
**ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU**  
**COMMUNE DE MONTHUREUX-SUR-SAÔNE**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre SYLVESTRE, Maire de Monthureux sur Saône.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Pierre SYLVESTRE, Maire.  
Madame Joëlle MAIGROT, Adjoint au Maire.  
Monsieur Philippe CASSAGNE, Adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Adrien, DURUPT Jacques, FAUCHON Flavien, LECLAIR Laly, LORRAIN Jérôme, MAGU Michèle, METTOT Julien, MUNIER Hélène, PETITCOLIN Aurore, REBILLOT Sylvain.

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Catherine FLIELLER, a donné pouvoir à Monsieur Pierre SYLVESTRE, excusée.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Madame Laly LECLAIR.

**SECRETAIRE AUXILIAIRE :** Madame Isabelle FORT.

**Date de convocation :** le 08 avril 2021.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Madame Esther CEUPPENS qui, afin de palier au surcroît de travail dû à l'absence d'un agent administratif pour congé de maladie, a été recrutée à temps partiel et dans un premier temps jusqu'au 03 juin 2021.

Madame Esther CEUPPENS exerce les fonctions d'adjoint administratif territorial, en charge de l'accueil du public et de l'Etat Civil.

Suite à la publication de l'offre d'emploi, la mairie a reçu plusieurs candidatures et, après avoir rencontré les candidates, il a été décidé de recruter Esther pour son expérience dans l'accueil et aussi parce qu'elle réside à Monthureux.

En effet, Esther vit dans la cité depuis le mois de septembre 2020. Elle a eu un coup de cœur pour Monthureux-sur-Saône et également pour une maison, Avenue de la Gare, dont elle est maintenant propriétaire.

Parole est donnée à Madame CEUPPENS qui remercie Monsieur le Maire ainsi que toutes les personnes rencontrées au sein de la mairie, pour le bon accueil qui lui a été réservé.

Madame CEUPPENS confirme son coup de cœur pour la cité et pour sa maison. Madame CEUPPENS a une longue expérience dans les métiers de l'accueil, l'assistantat export. Elle a été également traductrice interprète (parle 3 langues).

Monsieur le Maire remercie Madame CEUPPENS et lui souhaite un bel avenir dans la commune.

Monsieur le Maire remercie également Guillemine et Isabelle pour avoir assumé les tâches de 3 personnes à deux, Guillemine est maintenant en charge du domaine de l'urbanisme ainsi que les mandaterments, ce qui représente beaucoup de travail.

Monsieur le Maire indique aux élus que la correspondante de presse s'est excusée de ne pouvoir être présente ce soir, étant donné le temps important consacré aux votes des comptes administratifs et des budgets primitifs.

Malheureusement, le public ne peut toujours pas être accueilli, en cause le couvre-feu à 19h00.  
En raison des obligations de travail de certains membres du Conseil Municipal, l'horaire des séances ne peut être avancé.

Si besoin, les personnes qui le souhaitent, peuvent venir en mairie consulter les comptes-rendus des séances.

Si cette situation devait perdurer, il pourrait être envisagé d'effectuer une retransmission des débats via Facebook ou You tube, éventuellement en visio-conférence.

Monsieur le Maire souhaite un prompt rétablissement à Madame Catherine FLIELLER, Adjoint au Maire, absente suite à un problème de santé

Monsieur le Maire ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 04 mars 2021, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

1. Forêt : Programme d'actions 2021.
2. Association "Aux Sources de Saône et Meuse" : adhésion 2021.
3. Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest : restructuration du groupe scolaire (école maternelle) : demande de fonds de concours.
4. Finances communales : compléments tarifs 2021.
5. Finances communales : Prime à l'installation des familles.
6. Finances communales : demande de subvention stage plein air (1 élève).
7. Comptes de Gestion 2020 : Budget Général- Budgets annexes.
8. Comptes Administratifs 2020 : Budget Général- Budgets annexes.
9. Affectation du résultat 2020 : Budget Général et budgets annexes.
10. Fiscalité 2021.
11. Budgets Primitifs 2021 : Budget Général- Budgets annexes.

### Informations :

- Municipales et communautaires.

### Questions diverses.

### 2021-04-15-1-Forêt : Programme d'actions 2021.

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet avait été présenté lors du Conseil Municipal du 04 mars 2021 et avait suscité quelques interrogations.

Il est donc représenté devant l'Assemblée ce soir.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain REBILLOT, Conseiller Municipal Délégué à la Forêt.

Monsieur Sylvain REBILLOT confirme que, effectivement, il y avait une certaine ambiguïté concernant ce document lors du dernier conseil.

Le programme d'actions de l'ONF recense le prévisionnel des travaux préconisés en forêt, en concordance avec le Plan d'Aménagement de la forêt communale.

La commune choisit les lignes de travaux qu'elle estime nécessaires.

Un point a été refait avec la commission compétente qui a validé l'ensemble de ce programme et a décidé de confier l'intégralité de ces travaux à l'O.N.F.

L'O.N.F, à réception du programme d'actions signé, va établir le devis correspondant.

Monsieur Sylvain REBILLOT propose de valider ces deux documents.

Pour rappel, le montant total est de 46 570,00€ H.T (montant inscrit au budget primitif 2021).

Monsieur Jacques DURUPT demande si ces travaux bénéficient de subventions ? Monsieur le Maire répond : hélas, non.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le programme d'actions pour l'année 2021 établi par l'O.N.F, d'un montant total de 46 570,00€ H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que le devis correspondant.

### 2021-04-15-2-Association "Aux Sources de Saône et Meuse" : adhésion 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, après leur décision de renoncer à la création d'un Parc Naturel Régional, les régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté ont proposé de soutenir le territoire concerné à travers des projets transversaux pilotés par l'association "Aux sources de Saône et Meuse" dont le Président est Monsieur Alain ROUSSEL.

L'action de l'Association se poursuivant dans ce nouveau cadre, cette association sollicite le renouvellement d'adhésion dont le montant fixé par l'Assemblée Générale se monte à 30 €.

Monsieur Jacques DURUPT rappelle que l'adhésion à cette association est possible à titre personnel, pour un montant de 5€.

Monsieur le Maire propose de continuer à soutenir la démarche engagée par l'Association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** d'adhérer à l'Association « **Aux Sources de Saône et Meuse** » pour l'année 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à la cotisation 2021 d'un montant de 30 €.

### 2021-04-15-3-Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest : restructuration du groupe scolaire (école maternelle) : demande de fonds de concours.

Monsieur le Maire informe les élus que la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest à sollicité un fonds de concours auprès de la commune de Monthureux-sur-Saône dans le cadre de l'accord portant sur la participation financière des communes aux investissements réalisés dans les écoles.

Monsieur le Maire explique le projet d'investissement ci-dessous, portant sur le groupe scolaire de Monthureux-sur-Saône :

Le groupe scolaire de Monthureux sur Saône est constitué d'un bâtiment primaire et d'un bâtiment maternelle reliés par un sentier plus ou moins enherbé.

Le bâtiment de la maternelle a toujours connu des problèmes au niveau de l'espace sanitaire (problème de sur ou de sous pression d'eau), d'intimité pour les enfants (absence de cloisonnement) et enfin d'un nombre de sanitaires trop limité (6 sanitaires enfants et un adulte).

De plus, en raison de l'utilisation de la salle de motricité en salle de sieste et pour un problème d'hygiène, l'accès au bâtiment se fait par l'espace sanitaire, ce qui pose problème lorsque les parents arrivent et que des enfants du périscolaire utilisent déjà les sanitaires.

L'accès à l'étage du bâtiment primaire est desservi par un sentier PMR en très mauvais état.

Le sentier primaire-maternelle entre les deux bâtiments permet aux élèves maternelles de se diriger vers l'aire de bus et vers la cantine voisine située au collège. Ce sentier s'avère difficile d'utilisation par temps humide car constitué en grande partie par des matériaux type concassé qui s'est délité au fil du temps et partiellement enherbé. Ce sentier n'est pas PMR et ne peut l'être en raison de la déclivité naturelle très importante du terrain. L'accès PMR maternelle se fait par le portail avant du bâtiment.

L'objectif des travaux est donc de :

- sécuriser sanitaire l'arrivée des enfants tout en facilitant l'accès aux sanitaires,
- remettre en état l'accès PMR existant du bâtiment primaire ainsi que le sentier de liaison entre primaire, maternelle, cantine,
- et enfin permettre l'intimité des enfants tout au long de la journée.

### **Descriptif travaux**

Les travaux envisagés seront donc de plusieurs ordres :

- Création de cheminement PMR,
- Création d'un nouvel accès par l'arrière du bâtiment avec changement de la porte de service par une porte PMR,
- Changement complet des huisseries (porte et fenêtre de la partie sanitaire),
- Réagencement complet de l'espace sanitaire.
- L'ensemble des sanitaires sera clairement délimité, chaque espace disposera de cloison type vestiaire piscine.

### **Montant des travaux**

Les travaux s'élèvent donc à :

<b>Poste</b>	<b>Montant HT</b>
Accès arrière-école maternelle	6 617,00
Reprise Accès PMR primaire	5 267,92
Reprise Sentier maternelle primaire	11 472,86
Changement huisserie	9 097,92
Cloisonnement	1 500,00
Rénovation sanitaire	42 584,90
<b>TOTAL :</b>	<b>76 540,60 €</b>

### **Demandes de subventions réalisées.**

	En € H.T	En %
Conseil Départemental	18 890,20	24,68
DETR	30 616,20	40,00
<b>Total subventions</b>	<b>49 506,40</b>	<b>64,68</b>
Reste à charge CCVCSO	27 034,20	35,32
<b>Total Général</b>	<b>76 540,60</b>	<b>100,00%</b>

La demande de fonds de concours porte sur les huisseries et les cheminements extérieurs, pour une dépense prévisionnelle de 32 455,70 € HT, sur laquelle la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest envisage de percevoir 64,68 % de subvention, soit un reste à charge de 11 463,36HT pour la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes sollicite la commune de Monthureux-sur-Saône, pour l'obtention d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du "reste à charge", soit 5 731,68 €.

Vu la demande de fonds de concours en date du 25/03/2021 formulée par la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest pour la restructuration du groupe scolaire de Monthureux-sur-Saône,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution des fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Considérant que le bureau de la Communauté de Communes a émis un avis favorable à cette demande,

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest en vue de participer au financement de la restructuration du groupe scolaire de Monthureux-sur-Saône, à hauteur de 5 731,68 €, pour les huisseries et les cheminements extérieurs, sous réserve des conditions suivantes, au regard du plan de financement définitif :
  - Le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part de financement au moins égale au montant du fonds de concours reçu
  - Le bénéficiaire du fonds de concours doit prendre en charge au moins la moitié du financement résiduel, hors subventions reçues par ailleurs

Dans le cas contraire, le fonds de concours est réduit afin de répondre à ces conditions.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférant.

#### **Finances communales : compléments tarifs 2021.**

- ✓ Tarifs 2021.
- ✓ Redevances d'occupation du domaine public.

#### **2021-04-15-4-Finances communales : Tarifs 2021.**

##### **Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-03-04-14 du 04/03/2021.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle MAIGROT, Adjoint au Maire en charge de la commission « Gestion administrative et financière » qui informe l'Assemblée que, suite aux réunions des commissions :

- Affaires administratives et financières du 17 mars 2021
- Animation-développement touristique du 29 mars 2021

certains tarifs ont été revus.

Il s'agit de :

- **Concession de cimetière (renouvellement de concession).**

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, une question relative au renouvellement des concessions au colombarium a été posée notamment sur le coût de ce renouvellement.

- **Doit-on effectivement prévoir deux tarifs, l'un pour la concession initiale, l'autre pour le renouvellement ?**
- **Cette question s'applique-t-elle uniquement pour le colombarium ou pour les concessions traditionnelles également ?**

Les membres de la commission proposent :

- D'appliquer un tarif spécifique au renouvellement des concessions tant pour le colombarium que pour les tombes traditionnelles :
- De fixer ce tarif à 75 % du tarif appliqué pour les concessions nouvelles

- -Tarifs des salles communales.

Les membres de la commission proposent que l'occupation de la MPT soit gratuite pour toutes les associations monthurolaises, et les structures collectives (Communauté de Communes ou une de ses collectivités, collège, écoles maternelle et primaire)

Pour chaque utilisation, une convention sera signée entre la commune et le responsable de l'association ou collectivité et devra être scrupuleusement respectée (entre autres : porter tables et chaises et non les tirer, salles rendues propres et rangées...).

Simplification des locations payantes :

Particuliers et Entreprises de Monthureux

Particuliers, associations & entreprises extérieurs à Monthureux

Grande salle sans vaisselle	100 €		Grande salle sans vaisselle	150 €
Grande salle avec vaisselle	180 €		Grande salle avec vaisselle	250 €
Petite salle sans vaisselle	50 €		Petite salle sans vaisselle	70 €
Petite salle avec vaisselle	90 €		Petite salle avec vaisselle	125 €
Deuil - Petite salle sans cuisine	30 €		Deuil - Petite salle sans cuisine	50 €

Occupation du vendredi 9h au lundi 9h.

- Enlèvement des déchets verts pour les habitants

Des demandes ayant été formulées par des Monthurolais ne pouvant pas apporter les déchets verts issus de tontes ou élagages d'arbres à la déchetterie, la commission Gestion de Développement touristique, d'animations et de Communication propose d'offrir aux habitants de Monthureux, un service de ramassage de déchets verts, sous certaines conditions :

1-Inscription en mairie le lundi de la semaine précédant le ramassage (ex : lundi semaine n°11 pour le lundi (ramassage) de la semaine n°12).

2-Le ramassage sera effectué le lundi matin de chaque semaine et en début d'après-midi transport des déchets verts à la déchetterie. (pour un transport en début d'après midi vers la déchetterie).

3-les déchets devront être déposés devant chez le demandeur et dans des contenants (vérification du contenu par les services techniques).

4-Coût de la prestation/voyage : 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs des différents services comme énoncés ci-dessous, à compter du **1<sup>er</sup> mai 2021**, avec les conditions mentionnées ci-dessus:

Location du petit chapiteau complet	Tarifs au 1 <sup>er</sup> mai 2021
<p>Transport par les services communaux, mise à disposition <b>d'un ouvrier communal pour la surveillance du montage et du démontage du chapiteau sous condition d'une assistance d'au moins quatre personnes extérieures au service.</b></p>	<p>100,00 €</p>
<p>Débroussaillage (heure)</p>	<p>50 € / l'heure</p>
<p>Tonte sur les usoirs (<b>gratuit pour les plus de 70 ans- En fonction des disponibilités des agents</b>)</p>	<p>0,15 € / m2 / passage</p>
<p>Elagage en bordure des voies publiques (heure) par le personnel communal comprenant la mise à disposition de deux personnes et le matériel adéquat ***** Enlèvement des déchets verts pour les habitants (le lundi matin, déchets stockés dans des contenants, déposés devant chez le demandeur)</p>	<p>75 € / l'heure  *****  50€ par voyage en déchèterie</p>



<b>Remise en état des salles mises à disposition, après état des lieux</b>		
Intervention du personnel pour remise en état des locaux	Selon le tarif facturé par le prestataire	
<b>Droits de place</b>		
Véhicule de vente	50,00 €	
Cirque	Gratuit	
Camion pizza et kebab	10€ la soirée et à l'emplacement (règlement effectué en mairie)	
Photocopie noir & blanc Photocopie liste électorale A4 en noir & blanc	0,50 € / photocopie 0,18€/photocopie	
Photocopie couleur	1,60 € / photocopie	
<b>ESPACE CINERAIRE - COLUMBARIUM PYRAMIDE</b> Niveau A et B	<b>Ancienne pyramide Nouvelles concessions</b>	
	15 ans	658,00 €
	30 ans	1 096,00 €
<b>ESPACE CINERAIRE - COLUMBARIUM PYRAMIDE</b> Niveaux A et B	<b>Ancienne pyramide Renouvellement concessions</b>	
	15 ans	494,00 €
	30 ans	822,00 €
Niveaux A, B, C	<b>Nouvelle pyramide Nouvelles concessions</b>	
	15 ans	800,00 €
	30 ans	1 300,00 €

Niveaux A, B, C		Nouvelle pyramide Renouvellement concessions	
		15 ans	600,00 €
		30 ans	975,00 €
Case provisoire		de 1 à 6 mois : 60 €	
Case commune		de 1 à 5 ans : 329,00 €	
Tombe individuelle Nouvelle concession		15 ans	1 096,00 €
		30 ans	1 644,00 €
		50 ans	2 192,00 €
Tombe individuelle Renouvellement concession		15 ans	822,00 €
		30 ans	1 233,00 €
		50 ans	1 644,00 €
Jardin du souvenir, droit de dispersion		Gratuit	
Concession au cimetière Concession nouvelle	15 ans	Petite	50,00 €
		Moyenne	70,00 €
		Grande	100,00 €
	30 ans	Petite	70,00 €
		Moyenne	100,00 €
		Grande	150,00 €
	50 ans	Petite	100,00 €
		Moyenne	150,00 €
		Grande	200,00 €
Concession au cimetière Renouvellement de concession	15 ans	Petite	38,00 €
		Moyenne	53,00 €
		Grande	75,00 €
	30 ans	Petite	53,00 €
		Moyenne	75,00 €
		Grande	113,00 €
	50 ans	Petite	75,00 €
		Moyenne	113,00 €
		Grande	150,00 €
Grille d'exposition, pour les communes et les associations		Gratuit (transport à leur charge)	

**Location salle des fêtes (Maison pour tous)**

<b>Particuliers &amp; entreprises de Monthureux</b>	
Grande salle sans vaisselle	100,00 €
Grande salle avec vaisselle	180,00 €
Petite salle sans vaisselle	50,00 €
Petite salle avec vaisselle	90,00 €
Deuil- Petite salle sans cuisine	30,00 €
<b>Particuliers, entreprises &amp; associations extérieurs à Monthureux</b>	
Grande salle sans vaisselle	150,00 €
Grande salle avec vaisselle	250,00 €
Petite salle sans vaisselle	70,00 €
Petite salle avec vaisselle	125,00 €
Deuil- Petite salle sans cuisine	50,00 €
<p align="center"><b>Associations monthurolaises, Communauté de Communes ou une de ses collectivités, collège, école maternelle, école primaire</b></p> <p align="center"><b>Gratuit</b></p>	
Vaisselle	Gratuit, sans quitter la salle des fêtes. Si vaisselle cassée, facturée après état des lieux.

## Finances communales :Redevances d'occupation du domaine public.

Suite à la réunion de la commission "Affaires administratives et financières" du 17 mars 2021, deux projets de commerçants ont été étudiés :

### 2021-04-15-5- Projet de la Boucherie METTOT.

Le projet de la boucherie METTOT est d'installer un distributeur automatique sur le parking rue de la Croix de Mission.

La commission est d'accord sur le principe et propose un tarif forfaitaire annuel de 50,00 € correspondant à la redevance pour occupation temporaire du domaine public.

En tout état de cause, l'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire (art. L 2122-2 du CG3P) et l'autorisation d'occuper le domaine public présente un caractère précaire et révocable (art. L 2122-3 du même code).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Julien METTOT) :

- **AUTORISE** la boucherie METTOT, à installer un distributeur automatique sur le parking rue de la Croix de Mission.
- **FIXE** le montant de la redevance forfaitaire annuelle à 50 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et l'arrêté correspondants.

### 2021-04-15-6-Projet Relais des Vosges.

Laurence et Didier MENNECHEZ, propriétaires du restaurant "Le Relais des Vosges", projettent d'installer une terrasse sur l'allée des Moines pour accueillir les clients dès les beaux jours. La terrasse serait installée tous les jours de la semaine et le week-end, de chaque côté de l'allée, avec un passage central suffisamment large pour laisser passer les piétons.

En tout état de cause, l'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire (art. L 2122-2 du CG3P) et l'autorisation d'occuper le domaine public présente un caractère précaire et révocable (art. L 2122-3 du même code).

La surface serait utilisée à gauche de l'escalier (vue depuis le Relais des Vosges). La partie dédiée aux boulistes ne serait pas occupée.

La commission est d'accord sur le principe et propose une redevance à hauteur de 50 euros annuels et **émet la réserve suivante** :

- pas de terrasse installée en période de fête patronale et de foire au boudin pour laisser la place aux forains qui stationnent leur caravane à cet endroit.

Monsieur le Maire fait remarquer aux élus que le tarif proposé est identique à celui de la boucherie METTOT, bien que la surface d'occupation soit plus grande, mais la durée d'utilisation est beaucoup plus courte.

Cette somme est symbolique, la commune veut ainsi apporter son soutien aux commerçants locaux qui subissent la crise sanitaire depuis un an maintenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le restaurant « Le Relais des Vosges » à installer une terrasse sur l'allée des Moines pour accueillir les clients dès les beaux jours (pas de terrasse installée en période de fête patronale et de foire au boudin pour laisser la place aux forains qui stationnent leur caravane à cet endroit).
- **FIXE** le montant de la redevance forfaitaire annuelle à 50 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation ainsi que l'arrêté correspondants.

#### **2021-04-15-7-Finances communales : Prime à l'installation des familles.**

Comme évoqué dernièrement en réunion de Conseil Municipal, la commission Affaires administratives et financières s'est réunie le 17 mars 2021 afin de réfléchir sur un éventuel versement de prime à l'installation des familles à Monthureux-sur-Saône.

En effet, une personne a déposé un permis de construire sur la commune et souhaitait que celle-ci apporte une aide financière pour le financement des raccordements (eau potable et assainissement collectif).

Il était préférable de proposer une prime à l'installation.

Cette prime pourrait être versée à tout habitant qui ferait la démarche d'investir et de s'installer dans la Commune.

Par installation, il faut entendre : construction neuve, acquisition et rénovation de l'habitat ancien ou acquisition habitable de suite.

La famille peut venir d'une commune extérieure ou être déjà monthurolaise dans un logement locatif.

Bien évidemment, cette prime ne serait versée qu'à l'établissement effectif dans les locaux, sur présentation de factures ou contrat d'abonnement à l'électricité, l'eau ou le téléphone fixe.

Madame Joëlle MAIGROT, Vice-Présidente de la commission, a sollicité l'avis des membres de ladite commission sur la question.

Monsieur Sylvain REBILLOT demande si cette prime peut être versée à des personnes qui investissent sur la commune afin de rénover et louer des logements ?

Madame Joëlle MAIGROT précise que, pour l'instant, cette prime ne concerne que les résidences principales. Cette éventualité sera étudiée lors d'une prochaine réunion de la commission.

Il s'agit de "subventions à des personnes de droit privé", une délibération d'ordre général qui fixe le principe et le montant est nécessaire, puis un arrêté du maire sera établi pour chaque attribution de prime au bénéficiaire.

Après avoir étudié cette proposition, la commission, à l'unanimité, a émis l'avis suivant :

- Avis favorable au versement d'une prime à l'installation dans le cadre du programme petite ville de demain et de son action de revitalisation ;
- La prime serait versée pour toute construction neuve, acquisition et rénovation de l'habitat ancien ou acquisition habitable de suite ;
- Le bénéficiaire devra établir sa résidence principale à Monthureux-sur-Saône ;
- La commission propose une prime de 1 000 € qui serait versée dès lors où le bénéficiaire serait effectivement installé dans ses locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une prime à l'installation sous forme d'une subvention à une personne de droit privé, d'un montant de 1 000 € versée à tout habitant qui ferait la démarche d'investir et de s'installer dans la Commune.  
Par installation, il faut entendre : construction neuve, acquisition et rénovation de l'habitat ancien ou acquisition habitable de suite.  
La famille peut venir d'une commune extérieure ou être déjà monthuroloise dans un logement locatif.
- Le bénéficiaire devra établir sa résidence principale à Monthureux-sur-Saône.
- La prime ne sera versée qu'à l'établissement effectif dans les locaux, sur présentation de factures ou contrat d'abonnement à l'électricité, l'eau ou le téléphone fixe.
- Les crédits sont inscrits au budget primitif du budget général.

#### **2021-04-15-8-Finances communales : demande de subvention stage plein air (1 élève).**

Lors du conseil municipal du 04/03/2021, l'octroi d'une subvention de 80 € avait été votée pour chaque enfant de Monthureux sur Saône, participant au stage plein air en Haute-Savoie, du 14 au 18 juin 2021. Suite à un désistement, un autre enfant de Monthureux a pu s'inscrire. Il convient de délibérer pour l'attribution d'une nouvelle subvention de 80 € pour cet enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 80 € pour cet enfant inscrit au stage Plein air à savoir :

 BRIGNON Maéva.

#### **Comptes de Gestion 2020 : Budget Général- Budgets annexes.**

Il est présenté aux élus un tableau récapitulatif des différents résultats 2020 de chaque budget, résumant tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement, chiffres issus du logiciel comptable de la mairie.

Le cumul des résultats des deux sections confondues, s'élève à **532 380,23€** après déduction des "restes à réaliser" de l'année 2020, reportés sur l'année 2021.  
(pour mémoire, résultat cumulé de l'année 2019 : 498 641,63€).

Il est proposé ensuite de voter les comptes de gestion du receveur municipal.

#### **2021-04-15-9- Compte de Gestion du budget annexe eau-assainissement.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre SYLVESTRE, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion du **budget annexe EAU-ASSAINISSEMENT** dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2021-04-15-10- Compte de Gestion du budget annexe Site d'Aspersion.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre SYLVESTRE, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

- **DECLARE** que le Compte de Gestion du **budget annexe SITE D'ASPERION** dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2021-04-15-11- Compte de Gestion du budget annexe Forêt.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre SYLVESTRE, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

➤ **DECLARE** que le Compte de Gestion du **budget annexe FORET** dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2021-04-15-12- Compte de Gestion du budget Général.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre SYLVESTRE, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

➤ **DECLARE** que le Compte de Gestion du **budget Général** dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Comptes Administratifs 2020 : Budget Général- Budgets annexes.**

##### **2021-04-15-13- Compte Administratif 2020 du budget annexe eau-assainissement.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du **budget annexe eau-assainissement** dressé par Monsieur Pierre SYLVESTRE, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives de l'exercice 2020,

**A l'unanimité** (Monsieur le Maire quitte la séance, ne participe pas au vote et n'utilise pas le pouvoir que lui a confié Madame Catherine FLIELLER, Madame Joëlle MAIGROT est élue Président de séance) :



1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du **budget annexe eau-assainissement**, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		54 251,04		142 237,85
Affectation du résultat				
<i>Opérations exercice 2020</i>				
Mandats	77 055 ,25		157 406,72	
Titres (hors 1068)		82 985,77		104 680,48
Résultat à la clôture de l'exercice		60 181,56		89 511,61
Reste à réaliser			116 300,00	42 000,00
Résultat cumulé		60 181,56		15 211,61

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2021-04-15-14- Compte Administratif 2020 du budget annexe site d'aspersion.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du **budget annexe site d'aspersion** dressé par Monsieur Pierre SYLVESTRE, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives de l'exercice 2020,

**A l'unanimité** (Monsieur le Maire quitte la séance, ne participe pas au vote et n'utilise pas le pouvoir que lui a confié Madame Catherine FLIELLER, Madame Joëlle MAIGROT est élue Président de séance) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du **budget annexe site d'aspersion**, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		18 875,52	/	
Affectation du résultat				/
<i>Opérations exercice 2020</i>				
Mandats	30 165,51			
Titres (hors 1068)		31 321,83	/	/
Résultat à la clôture de l'exercice		20 031,84		
Reste à réaliser			/	/
Résultat cumulé		20 031,84	/	/

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2021-04-15-15- Compte Administratif 2020 du budget annexe forêt.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du **budget annexe forêt** dressé par Monsieur Pierre SYLVESTRE, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives de l'exercice 2020,

**A l'unanimité** (Monsieur le Maire quitte la séance, ne participe pas au vote et n'utilise pas le pouvoir que lui a confié Madame Catherine FLIELLER, Madame Joëlle MAIGROT est élue Président de séance) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du **budget annexe forêt**, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		120 190 ,84	80 294,42	
Affectation du résultat				33 494,42
<i>Opérations exercice 2020</i>				
Mandats	191 372,89			
Titres (hors 1068)		187 206,87		48 075,97
Résultat à la clôture de l'exercice		116 024,82		1 275,97
Reste à réaliser			11 900	/
Résultat cumulé		116 024,82	10 624,03	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2021-04-15-16- Compte Administratif 2020 du budget général.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du **budget général** dressé par Monsieur Pierre SYLVESTRE, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives de l'exercice 2020,

**A l'unanimité** (Monsieur le Maire quitte la séance, ne participe pas au vote et n'utilise pas le pouvoir que lui a confié Madame Catherine FLIELLER, Madame Joëlle MAIGROT est élue Président de séance) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du **budget général**, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		214 926,38		83 448,34
Affectation du résultat				181 061,66
<i>Opérations exercice 2020</i>				
Mandats	638 101,12		338 462,94	
Titres (hors 1068)		767 702,26		64 201,85
Résultat à la clôture de l'exercice		344 527,52	9 751,09	
Reste à réaliser			37 160	33 938
Résultat cumulé		344 527,52	12 973,09	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Affectation du résultat 2020 : Budget Général et budgets annexes.**

#### **2021-04-15-17- Affectation du résultat 2020 du budget annexe eau-assainissement.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 60 181,56€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	<b>Section de Fonctionnement</b>
<b>Résultat de 2020</b>	5 930,52€
<b>Résultats antérieurs (2019)</b>	54 251,04€
<b>Résultat à affecter</b>	60 181,56€
	<b>Section d'Investissement</b>
<b>Résultat de 2020</b>	- 52 726,24€
<b>Résultats antérieurs (2019)</b>	142 237,85€
<b>R001 (excédent de financement)</b>	89 511,61€

	<b>Restes à réaliser</b>
<b>Dépenses</b>	116 300,00€
<b>Recettes</b>	42 000,00€
<b>Excédent de financement en Investissement</b>	<b>15 211,61€</b>

	<b>Affectation du résultat</b>
<b>Affectation en réserve R 1068 en investissement</b>	0,00 €
<b>R001 (Excédent de financement en investissement)</b>	<b>89 511,61€</b>
<b>R002 (Excédent de financement en fonctionnement)</b>	<b>60 181,56€</b>

**2021-04-15-18- -Affectation du résultat 2020 du budget annexe site d'aspersion.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **20 031,84€**

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	<b>Section de Fonctionnement</b>
<b>Résultat de 2020</b>	1 156,32€
<b>Résultats antérieurs (2019)</b>	18 875,52€
<b>Résultat à affecter</b>	20 031,84€
	<b>Section d'Investissement</b>
<b>Résultat de 2020</b>	0,00€
<b>Résultats antérieurs (2019)</b>	0,00€
<b>D001 (Besoin de financement)</b>	/
	<b>Restes à réaliser</b>
<b>Dépenses</b>	0,00€
<b>Recettes</b>	0,00 €
<b>Besoin de financement en Investissement</b>	/

	<b>Affectation du résultat</b>
<b>Affectation en réserve R 1068 en investissement</b>	<b>0,00€</b>
<b>D001 (Besoin de financement en investissement)</b>	<b>0,00€</b>
<b>R002 (Excédent de financement en fonctionnement)</b>	<b>20 031,84€</b>

**2021-04-15-19- -Affectation du résultat 2020 du budget annexe forêt.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 116 024,82€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	<b>Section de Fonctionnement</b>
<b>Résultat de 2020</b>	- 4 166,02€
<b>Résultats antérieurs (2019)</b>	120 190,84€
<b>Résultat à affecter</b>	116 024,82€
	<b>Section d'Investissement</b>
<b>Résultat de 2020</b>	81 570,39€
<b>Résultats antérieurs (2019)</b>	- 80 294,42€
<b>R001 (Excédent de financement)</b>	1 275,97€
	<b>Restes à réaliser</b>
<b>Dépenses</b>	11 900,00€
<b>Recettes</b>	/ €

<b>Besoin de financement en Investissement</b>	- 10 624,03€
--	--------------

	<b>Affectation du résultat</b>
<b>Affectation en réserve R 1068 en investissement</b>	10 624,03€
<b>R001 (Excédent de financement en investissement)</b>	1 275,97€
<b>R002 (Excédent de financement en fonctionnement)</b>	105 400,79€

## 2021-04-15-20- Affectation du résultat 2020 du budget général.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **344 527,52€**

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	<b>Section de Fonctionnement</b>
<b>Résultat de 2020</b>	129 601,14€
<b>Résultats antérieurs (2019)</b>	214 926,38€
<b>Résultat à affecter</b>	344 527,52€
	<b>Section d'Investissement</b>
<b>Résultat de 2020</b>	- 93 199,43€
<b>Résultats antérieurs (2019)</b>	83 448,34€
<b>D001 (Besoin de financement)</b>	- 9 751,09€
	<b>Restes à réaliser</b>
<b>Dépenses</b>	37 160,00€
<b>Recettes</b>	33 938,00€
<b>Besoin de financement en Investissement</b>	- 12 973,09€

	<b>Affectation du résultat</b>
<b>Affectation en réserve R 1068 en investissement</b>	12 973,09€
<b>D001 (Besoin de financement en investissement)</b>	- 9 751,09€
<b>R002 (Excédent de financement en fonctionnement)</b>	331 554,43€

## 2021-04-15-21- FISCALITE 2021.

### VOTE DES TAUX D'IMPOSTION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu la loi n° n° 2020-1720 de finances du 29 décembre 2020 pour 2021,

La loi de finances 2021 prévoit une suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Monsieur le Maire informe les élus que, en compensation de cette suppression, la commune recevra la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. Le taux de référence 2021 de la taxe sur le foncier bâti communal (TFB) correspondra à la somme du taux communal (13,47%) et du taux départemental (25,65%), soit un total de 39,12%.

La taxe d'habitation subsistera pour les propriétaires de résidences secondaires.

La part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de surcompensation ou de sous-compensation.

Pour la commune de Monthureux-sur-Saône, le produit avant réforme étant inférieur au produit après réforme, un coefficient correcteur sera appliqué.

Par ailleurs, il faut noter qu'un abattement de 50% est appliqué à partir de 2021 sur les établissements industriels, ce qui implique une diminution des bases de taxe foncière de 66 268 € par rapport aux bases effectives de 2020.

En contrepartie, la commune percevra une compensation d'un montant de 44 164€.

Monsieur le Maire souligne que la section de fonctionnement est excédentaire, que des investissements sont prévus sans avoir recours à l'emprunt. De ce fait, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti et non bâti.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **FIXE** les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2021 comme suit :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,12%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,99%

Le total des produits attendus tiendra compte par ailleurs :

- d'une part, en application du coefficient correcteur au titre d'une collectivité surcompensée, d'un prélèvement qui sera appliqué sur le produit fiscal attendu (montant de la contribution : 79 300€).
- d'autre part, suite aux abattements de 50% dont bénéficient les établissements industriels, au titre de la taxe foncière, de compensations sur le compte 74834 : 44 164€.

#### **Budgets Primitifs 2021 : Budget Général- Budgets annexes.**

#### **2021-04-15-22- Budget Primitif 2021 : budget EAU-ASSAINISSEMENT.**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du **budget annexe Eau potable-Assainissement**, présenté à l'Assemblée lors de la réunion informelle du 01/04/2021, comme suit :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif du budget annexe **Eau potable-Assainissement** présenté lors de la réunion informelle du 1<sup>er</sup> avril 2021 ainsi qu'à cette séance,

#### **Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe **Eau potable-Assainissement** arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	138 950,00€	138 950,00€
Section d'investissement	312 722,12€	312 722,12€
<b>TOTAL</b>	<b>451 672,12€</b>	<b>451 672,12€</b>

**Résultat du vote :**

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**2021-04-15-23- Budget Primitif 2021 : budget annexe SITE D'ASPERSION.**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du **budget annexe Site d'Aspersion** présenté à l'Assemblée lors de la réunion informelle du 01/04/2021, comme suit :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif du budget annexe **Site d'Aspersion**, présenté lors de la réunion informelle du 1<sup>er</sup> avril 2021 ainsi qu'à cette séance,

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe **site d'aspersion** arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	50 041,84€	50 041,84€
Section d'investissement	12 200,00€	12 200,00€
<b>TOTAL</b>	<b>62 241,84€</b>	<b>62 241,84€</b>

**Résultat du vote :**

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0



**2021-04-15-24- Budget Primitif 2021 : budget annexe FORET.**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du **budget annexe forêt** présenté à l'Assemblée lors de la réunion informelle du 01/04/2021, comme suit :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif du budget annexe **Forêt**, présenté lors de la réunion informelle du 1<sup>er</sup> avril 2021 ainsi qu'à cette séance,

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe **forêt** arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	324 076,79€	324 076,79€
Section d'investissement	233 900,00€	233 900,00€
<b>TOTAL</b>	<b>557 976,79€</b>	<b>557 976,79€</b>

**Résultat du vote :**

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

**2021-04-15-25- Budget Primitif 2021 : budget général.**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du **budget général** présenté à l'Assemblée lors de la réunion informelle du 01/04/2021, comme suit :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif du budget **Général**, présenté lors de la réunion informelle du 1<sup>er</sup> avril 2021 ainsi qu'à cette séance,

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le budget primitif du budget **général** arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	990 745,22€	1 209 859,22€
Section d'investissement	312 714,31€	312 714,31€
<b>TOTAL</b>	<b>1 303 459,53€</b>	<b>1 522 573,53€</b>

**Résultat du vote :**

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

## Informations Municipales et communautaires.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Neufchâteau, Monsieur Gaël ROUSSEAU, s'est déplacé récemment à Monthureux sur Saône afin de visiter le Centre de vaccination de la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest, installé à la Maison Pour Tous.

Il a pu ainsi se rendre compte de la belle dynamique et la volonté d'agir qui animent tous les acteurs de notre territoire, élus, professionnels de santé, bénévoles, face à la pandémie.

Monsieur Yves SEGUY, Préfet des Vosges, s'est rendu également au centre de vaccination le 09 avril dernier. Monsieur le Préfet a tenu à féliciter les élus ainsi que le personnel soignant pour la parfaite organisation de ce centre.

Désormais, les vaccinations pourront s'effectuer :

- Le mercredi toute la journée.
- Les jeudi et vendredi après-midi.

Monsieur le Sous-préfet nous fera l'honneur de sa présence lors de la cérémonie du 08 mai (si les conditions sanitaires le permettent).

Monsieur le Maire informe les élus que le dossier "Forêt d'exception" a été validé par les services de l'Etat. Une réunion du Comité restreint aura lieu à La Vôge les Bains, le vendredi 23 avril 2021.

Le 28 avril, le Directeur "n°2" de l'O.N.F national se rendra à Monthureux-sur-Saône. Il visitera l'entreprise Merrain International et le site du futur Sylvatum.

Le 21 mai, une réception du Comité National sera organisée à Darney, suivie d'une conférence avec les maires concernés par ce label.

Le prochain bulletin municipal, conçu et réalisé par Mesdames Catherine FLIELLER, Adjoint au Maire, et Madame Laly LECLAIR, Conseillère Municipale, sera imprimé et distribué dans les tous prochains jours.

Madame Catherine FLIELLER, Adjoint au Maire, a mis en place un jeu-concours. Chaque jour, du lundi 12/04 au samedi 24/04 inclus, une photo ou un montage photo sera publié sur panneau Pocket. Il faudra découvrir de quelle maison, bâtiment public, monument ou lieu il s'agit. Des bons d'achat récompenseront les heureux gagnants.

Monsieur le Maire fait part aux élus de divers remerciements :

- De Madame SKORY, pour avoir résolu un problème de stationnement gênant devant sa maison.
- De Monsieur et Madame BISCHOFFE, pour l'envoi d'une carte de condoléances par la commune, suite au décès d'une parente.
- De Monsieur et Madame BIQUET François de Saint Julien, pour la qualité du Centre de vaccination.

## Questions diverses.

De Monsieur Jacques DURUPT qui souhaiterait que soit engagée une réflexion sur le devenir de l'ancienne trésorerie de Monthureux : création de deux appartements locatifs, vente du bâtiment....

Les conseillers n'ont plus ni remarques ni questions.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.